

**Caisse maladie unique**

---

**Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 2 février 2010 (*BGC* p. 192), les députés Benoît Rey et Pierre Mauron ainsi que 36 cosignataires relèvent que le système de concurrence actuel entre les caisses-maladie ne fonctionne pas à satisfaction. Le résultat en est une pseudo-concurrence inefficace et coûteuse qui a pour corollaire de nombreuses défaillances, telles que la chasse aux bons risques par exemple, mais aussi la hausse des coûts de la santé.

Face à cette situation, les députés demandent au Conseil d'Etat une analyse sur la possibilité pour le canton de Fribourg, soit :

- de s'engager pour la création d'une caisse cantonale unique,
- de collaborer avec les cantons voisins pour la création d'une caisse régionale unique,
- d'évaluer les avantages d'une caisse unique Suisse (sur le modèle de la SUVA par exemple) et de voir comment soutenir un tel projet.

Une étude des modifications à introduire dans la LAMal pour une caisse cantonale ou régionale ainsi que l'élaboration d'un mode d'intervention au niveau fédéral pour obtenir ces changements sont demandées subsidiairement.

**Réponse du Conseil d'Etat**

Tout comme les députés signataires, le Conseil d'Etat constate que le système actuel de caisses-maladie instauré par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) n'est pas entièrement satisfaisant. Près de quinze ans après son introduction, de nombreux problèmes, comme la chasse aux bons risques, persistent.

Sur la question de savoir si le remplacement du système actuel par un système de caisse unique est la solution idéale au problème, les avis divergent fortement.

La Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS) s'est penchée sur la solution de la caisse unique lors de son assemblée plénière des 27 et 28 mai 2010 sans qu'aucun consensus n'ait pu être dégagé à ce sujet. On peut néanmoins relever une certaine convergence entre les cantons sur le fait qu'ils devraient pouvoir librement décider d'instaurer une caisse unique sur leur territoire. La CDS poursuit ses travaux d'analyse concernant les modèles de caisses de santé régionales, cantonales et intercantionales. De leur côté, les cantons de la « GDK-Ost » (Conférence régionale des cantons de Suisse orientale et de la Principauté de Liechtenstein) ont mandaté le « Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie (WIG) » pour mener une étude scientifique sur les avantages et les inconvénients liés à l'introduction d'un système de caisse-maladie unique cantonale ou régionale par rapport à la situation actuelle. Si le modèle de la caisse unique s'avérait supérieur au système actuel, le WIG devrait également analyser les modifications légales fédérales, voire constitutionnelles, qu'un tel changement de système impliquerait. Les résultats sont attendus pour la fin 2010.

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) quant à elle a décidé d'attendre le rapport du WIG avant de confier éventuellement au Groupement latin des assurances sociales (GLAS) un mandat de recherche concernant la caisse-maladie unique. Le GLAS avait rédigé un premier rapport à ce sujet en 2003 déjà ; ce rapport mettait en

exergue une série d'avantages comme d'inconvénients et de problèmes liés à la mise en place d'un système de caisse unique.

L'introduction d'un système de caisse-maladie unique cantonal/régional ou suisse représenterait un changement fondamental du système de la LAMal aux nombreuses inconnues. Il est par conséquent indispensable d'évaluer soigneusement et au mieux les avantages liés à un changement aussi fondamental, mais aussi les inconvénients et les inconnues qui sont actuellement moins bien cernés, avant de prendre des décisions et afin d'éviter par la suite de mauvaises surprises, voire le recours à des décisions judiciaires. Il est en particulier indispensable d'évaluer les coûts qui seraient liés à un éventuel passage au nouveau modèle pour décider, même, la réalisation d'un essai ou d'une phase test. L'étude du WIG devrait faire la lumière sur un certain nombre de ces aspects, tout comme une éventuelle étude complémentaire du GLAS.

Il est par ailleurs important de mentionner ici que le Conseil Fédéral a mandaté le Département Fédéral de l'Intérieur d'élaborer et de mettre en œuvre diverses mesures visant à renforcer la surveillance sur les assureurs-maladie, mesures qui devraient en définitive permettre d'aboutir à des primes qui correspondent aux coûts de la santé cantonaux. La pression constante que les cantons exercent depuis des années sur l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre de la procédure d'approbation des primes de l'assurance obligatoire des soins dans ce sens n'est vraisemblablement pas étrangère à cette évolution. Ces mesures nécessitent une révision de la LAMal et de l'ordonnance y relative qui devraient être mises en consultation à la fin de cette année encore.

Aussi, le Conseil d'Etat ne désire-t-il pas, en l'état, prendre position en faveur ou contre la caisse-maladie unique. Il souhaite attendre les résultats des études mentionnées plus haut, mais aussi le nouveau projet de révision de la LAMal avant d'analyser en profondeur les questions des députés. En effet, il importe de vérifier s'il existe des solutions qui permettent de supprimer, voire d'atténuer suffisamment les inconvénients du système actuel, sans le changer fondamentalement. Sur la base de ces éléments, il sera en mesure de formuler des propositions plus circonstanciées.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat, tout en demandant que le rapport y relatif puisse être présenté une fois connus non seulement les conclusions du rapport du WIG, mais aussi celles d'un éventuel rapport complémentaire du GLAS ainsi que le nouveau projet de révision de la LAMal.

Fribourg, le 16 novembre 2010